

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 1er juin 2023

N° 2023/056 - DÉCISIONS MUNICIPALES

Le 1 juin 2023 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 26, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 26 mai 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Madame Sophie LE MONNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, Mme Oriane LOUAIL, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Didier TREMOUREUX, pouvoir à Mme Anne-Marie VIALATOUX
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH
Mme Véronique GLOVER, pouvoir à M. Didier STHOREZ
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à Mme Valérie MICHEL
Mme Annie BODEVILLAIN, pouvoir à M. Emmanuel PUPPO
Mme Marie-Christine DIRRINGER, pouvoir à Mme Oriane LOUAIL
M. Jean-Luc DOUBLET, pouvoir à Mme Laurence GRANDJEAN

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ...:	33
Membres en exercice	33
Membres présents	26
Membres excusés et représentés	7
Membre absent non représenté	0

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 9.1
Numéro : 094-219400199-20230601- lmc110990-DE-1-1
Date réception : 7 juin 2023

OBJET : DÉCISIONS MUNICIPALES**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,
À L'UNANIMITÉ,
33 VOIX POUR

ARTICLE UNIQUE : Prend acte des décisions municipales prises par Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Maire, en vertu de la délibération du Conseil municipal n°2020/007 du 05 juillet 2020 en application des articles L.2122-22 et L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'il suit :

Décision municipale n°2023/007 du 10 février 2023

Demande de subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain pour le remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule propre

Décision municipale n°2023/008 du 10 février 2023

Avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la restauration collective municipale

Décision municipale n°2023/009 du 13 février 2023

Attribution du marché « location maintenance du parc de copieurs de la commune » à l'entreprise Kyocera

Décision municipale n°2023/010 du 16 février 2023

Droit de préemption urbain au 15 février 2023

Décision municipale n°2023/011 du 20 février 2023

Dépôt d'une demande de subvention pour la rénovation thermique, le remplacement S.S.I. et l'amélioration de l'accessibilité P.M.R. du groupe scolaire Moulin à Vent et du gymnase

Décision municipale n°2023/012 du 27 février 2023

Demande de subvention au titre du fonds vert dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public

Décision municipales n°2023/013 du 27 février 2023

Convention de mise à disposition de salle avec Couture et Passion

Décision municipale n°2023/014 du 14 mars 2023

Attribution du marché d'élaboration et de rédaction de la convention territoriale globale de la commune

Décision municipale n°2023/015 du 14 mars 2023

Avenant de prolongation du marché « Prestations de médecine professionnelle et préventive pour le personnel de la Ville » attribué à IPAL

Décision municipale n°2023/016 du 20 mars 2023

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre urbaine pour la réalisation de documents graphiques relatifs à l'opération NPRU Bois l'Abbé

Décision municipale n°2023/017 du 27 mars 2023

Concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une maison de l'animal : désignation des candidats admis à présenter une offre

Décision municipale n°2023/018 du 28 mars 2023

Convention de mise à disposition de terrain avec l'association « les abeilles du Fort de Chennevières »

Décision municipale n°2023/019 du 31 mars 2023

Radiation du véhicule de marque FIAT Doblo 1431 YC 94

Décision municipale n°2023/020 du 03 avril 2023

Convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale des Bordes à Chennevières-sur-Marne

Décision municipale n°2023/021 du 03 avril 2023

Adhésion à l'association Vacances Voyages Loisirs (V.VL.)

Décision municipale n°2023/022 du 13 avril 2023

Approbation de l'avenant n°2 au marché « travaux de VRD du Fort de Champigny-Phase II » attribué à la Société Jean Lefebvre IDF

Décision municipale n°2023/023 du 13 avril 2023

Séjour à Briançon du 24 au 30 juillet 2023 pour les enfants de 6-11 ans des accueils de loisirs Jacques Prévert et Germaine Tillion

Décision municipale n°2023/024 du 13 avril 2023

Séjour à Saint Martin de Bréhal du 19 au 25 août 2023 pour les enfants de 6-10 ans des accueils de loisirs Jacques Prévert et Germaine Tillion

Décision municipale n°2023/025 du 17 avril 2023

Marché téléphonie

Décision municipale n°2023/026 du 17 avril 2023

Avenant de prolongation de l'accord cadre « Travaux de peintures intérieures, extérieures et de revêtements de sols dans les bâtiments communaux »

Décision municipale n°2023/027 du 20 avril 2023

Attribution de la tranche optionnelle n°1 du marché « Etude de programmation pour la relocalisation des services municipaux »

Décision municipale n°2023/028 du 21 avril 2023

Droit de préemption urbain au 20 avril 2023

Décision municipale n°2023/029 du 24 avril 2023

Attribution de la tranche optionnelle du marché « Travaux d'aménagement du Fort de Champigny – Phase 2 – pour les lots 1A et 1b »

Décision municipale n°2023/030 du 02 mai 2023

Affermissement des tranches optionnelles des lots 3, 4 et 5 du marché « Travaux d'aménagement du Fort de Champigny – Phase 2 »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 7 juin 2023 et de l'affichage le 7 juin 2023

Le Maire,



J.P. Barnaud

Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



J.P. Barnaud

Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.